



Projet, sens, action, accès aux droits
.... évaluation et
recommandations de bonnes
pratiques



Proposition d'aller voir du côté des
recommandations de bonnes pratiques....

pour savoir d'autant mieux s'en
recommander....

Il s'agit de comprendre de quoi sont faite les
références qui nous portent, au cours de nos
actions

d'où ici la traduction en image bien bretonne
de l'expression
« jusqu'où ça va se nicher »



Evolution des politiques publiques... Pour les équipes institutionnelles, les motifs de question ne manquent pas :

- La marée des lois et de règlements qui submerge les projets institutionnels depuis sept ans,
- La recherche de résultats « démontrables » pré-codifiés par des attentes techniques ou gestionnaires émanant des pouvoirs publics,
- L'exigence désormais affichée de coordination plus efficace, à l'interne et à l'externe, alors que le temps de rencontre manque. Et que les logiques d'action des divers intervenants ne sont pas toujours faites pour se rencontrer,
- Les attentes ou les besoins des publics exprimant des difficultés, une angoisse, dont les intervenants savent qu'on ne peut les comprendre comme par magie, et qui supposent du temps, du sens et de l'organisation,
- et en plus : **la promulgation d'objets nouveaux : les recommandations de bonnes pratiques**

recommandations

bonnes

pratiques

**= vision partagée de « l'état de l'art »
à un moment donné**

Processus d'évaluation (art. 22, loi 2002-2)

- Évaluation interne // Référentiels
- Evaluation externe // les résultats de l'évaluation interne + le suivi des recommandations de bonnes pratiques
- de ce fait l'ANESMS doit :
 - valider les référentiels en continuité avec le guide de l'évaluation interne élaboré par le CNESMS,
 - habilitier les évaluateurs externes.
 - **élaborer les recommandations de bonnes pratiques**
- « L'Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale (ANESM) a pour objet de développer une culture de la bientraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Pour mener à bien cette mission, elle oriente prioritairement son action en faveur des usagers ».

La sortie de 10 recommandations en quelques mois (bientôt 15) apporte déjà des centaines de pages à intégrer sans tarder dans les bibliothèques – et les réflexions et pratiques institutionnelles.

Mais gardons les idées claires : ni lois, ni règlements, les « recommandations de bonnes pratiques » de l'ANESM seront surtout là pour « faire penser ».

Ni lois : les députés et sénateurs ne les ont pas vues, elles ne créent donc pas du « droit » en plus...

Ni règlements : l'administration fait par ailleurs des décrets et des circulaires pour appliquer les lois mais elle ne supervise pas ces « recommandations ».

Recommandations publiées

- **Les fondamentaux**
 - **La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre**
- **L'expression et la participation**
 - **Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale**
- **Les points de vigilance, la prévention des risques**
 - **Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile**
 - **Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance**
 - **Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses**

Recommandations publiées

- **Le soutien aux professionnels**
 - >> Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
- **Les relations avec l'environnement**
 - >> Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- **La qualité de vie**
 - >> Les attentes de la personne et le projet personnalisé
 - >> Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- **Recommandations hors programmes**
 - >> L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social

Normalement une recommandation donne donc une vision de « l'état de l'art », l'état d'une question : la bientraitance, la violence, la participation, etc.) telle qu'elle est perçue par l'ensemble des acteurs à une époque donnée.

Cette relative unanimité fait sa force mais aussi sa limite si elle est lue comme un catalogue de bonnes intentions ou une norme, ou une injonction facile, vite paradoxale, à éviter, du type : « vous pouvez démontrer l'intérêt de faire autrement, mais si cela se passe mal ce sera de votre faute ».

On gardera donc à l'esprit qu'il faut **éviter l'utilisation mécanique** de la recommandation -par une autorité de contrôle ou une direction- pour enserrer et culpabiliser les professionnels.

Au contraire, la recommandation est utilisable pour valoriser les équipes, qui pensent pour agir au mieux.

Pistes d'action ?

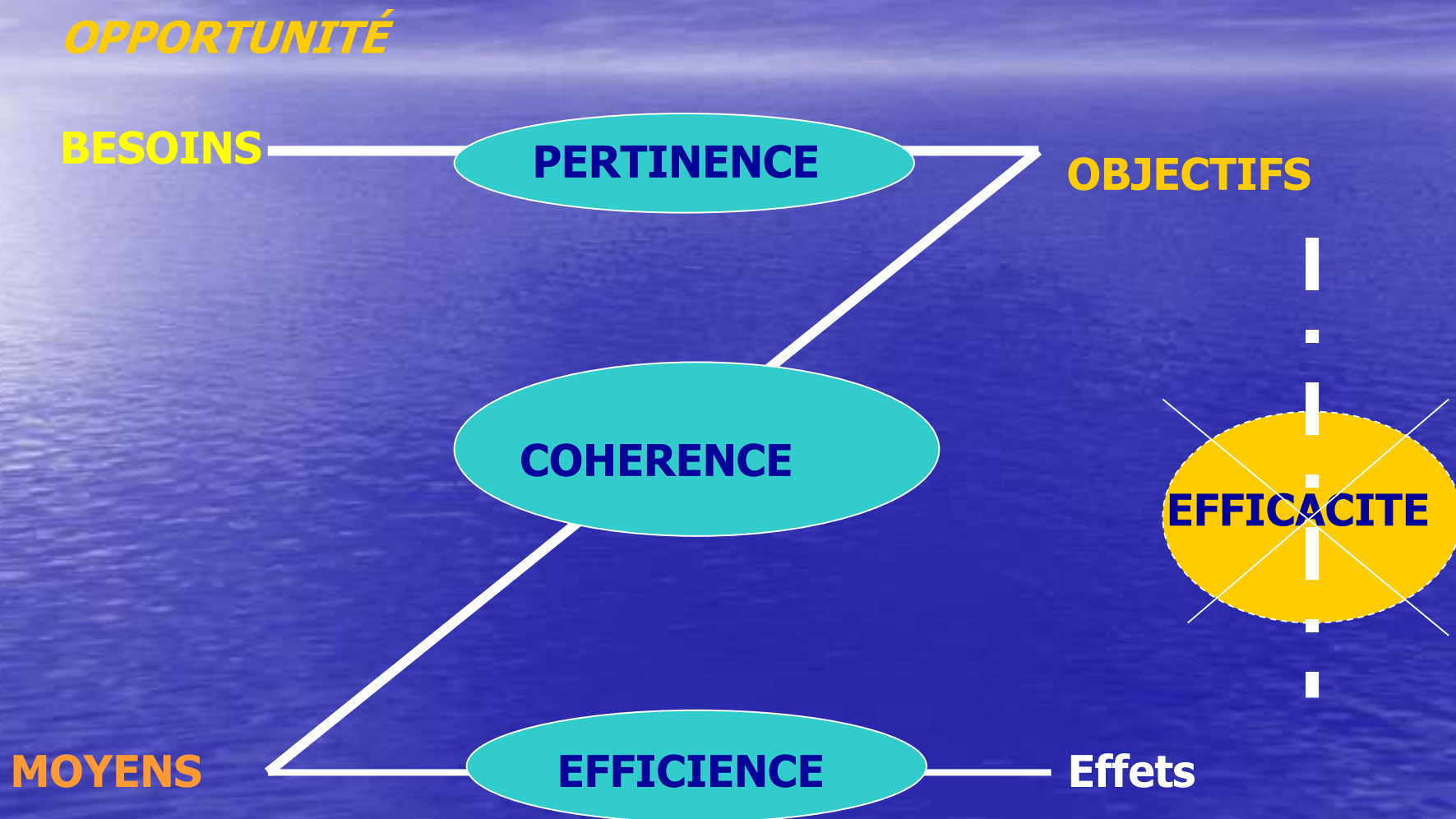
Les institutions animées par des collectifs, des acteurs qui cherchent réellement à

- inventer ensemble,**
- à rénover l'approche,**
- à reconnaître leurs propres inventions et celles des usagers.**

Et pour ce faire : mobiliser la capacité à interroger et mettre en lien les trois phases des réponses aux personnes... (le « Z »)

De notre point de vue : valoriser nos réponses.

Divers domaines d'évaluation, pour l'évaluation interne et externe.





Précisions sur les RBP déjà connues...

L'état de l'art ou bien des normes ?
Des contenus à interroger...

ex : quatre RBP

● « **bientraitance** » (démarche positive et mémoire du risque)

- Culture du respect ; manière d'être au-delà des actes référencés, valorisation de l'expression des usagers, aller et retour entre penser et agir, démarche continue d'adaptation à une situation donnée,
- **L'utilisateur co-auteur de son parcours**
 - Donner une réalité à la liberté de choix, accompagnement à l'autonomie, communication individuelle et collective, projet d'accueil et d'accompagnement défini et évalué,
- **Qualité du lien entre professionnels et usagers,**
 - respect de la singularité / fondement du projet d'intervention, vigilance pour la sécurité physique et le sentiment de sécurité, cadre institutionnel stable,
- **Structures et accompagnements, enrichis par contribution interne, externe,**
 - Travailler avec l'entourage et respecter les relations de l'utilisateur avec ses proches, s'articuler avec les ressources extérieures, promouvoir l'expression et l'échanges des perspectives, **s'ouvrir à l'évaluation et la recherche (+ animer des journées d'études)**
- **Soutien aux professionnels dans leurs démarche de bientraitance**
 - Promotion de la parole de tous les professionnels, prise de recul encouragé et accompagnée **(analyse de la pratique)**, projet de service participatif, évalué

● « adaptation à l'emploi »

VOLET 1... Analyse des besoins , et stratégie,

- Recueil et appréciation des besoins d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie
 - Intégrer la stratégie d'adaptation à l'emploi dans le projet de la structure,
 - Traduire la stratégie dans un dispositif pluriannuel,
 - Identifier et mobiliser les niveaux de responsabilité pour la stratégie,
 - Phase d'accueil des nouveaux arrivants,
 - Repérer les leviers d'actions (en équipe de direction),

VOLET 2... les leviers pour l'adaptation à l'emploi,

- L'information, le management, la formation,

VOLET 3... que fait-on de cette recommandation ?

- Etat des lieux (outils de recueils, stratégie, leviers), axes de développement (nouveaux outils de recueils, stratégie, leviers),

- « conduites violentes en établissement accueillant des adolescents ; prévention et réponses »
- **Identifier, observer, analyser la violence (la violence : situation, acte dans son contexte ; donc la prévention : éviter la reproduction des conditions)**
 - identifier, observer et analyser prévoir des protocoles d'information internes et externes, (groupes de parole, etc.)
- **Procurer une sécurité de base,**
 - À travers l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. À travers l'accompagnement individualisé,
- **Mettre en œuvre une prévention et des interventions ciblées**
 - Élaborer, partager des références et coordonner les interventions ; mettre en œuvre des actions psycho-socio-éducatives pour la prévention et le traitement de la violence ; aménager des conditions de participation et de médiation pour prévenir et traiter la violence
- **Traiter une situation de violence**
 - Traiter la crise (repérer les phases, évaluer la gravité, assumer l'autorité, utiliser des protocoles, contenir pour protéger voire isoler (urgence),
 - Traiter la situation de violence au-delà du moment de crise (« debriefing » et restauration, actions de réparation, sanctions proportionnelles, encadrer les mesures de réorientation, conduire une analyse de situation,

- **« concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »**

- La personnalisation, dans tous ses aspects... respect dans le temps, l'espace, les rythmes, les énoncés, etc...

La personnalisation comporte de toute façon l'ouverture sur la dimension collective pour la personne, sur la dimension de la participation à la vie en société...

- L'individu au sein de la vie collective : veiller à tout ce qui fonde la dignité
- Organiser le cadre de vie collective : organiser la compréhension de ce qui se joue dans le « vivre ensemble », la cohabitation...
 - en lien avec la diversité d'inscription de ce vivre ensemble » dans du social, des réseaux, des énoncés communs, distincts, sur le vivre ensemble

A noter : mention

- des équilibres à trouver entre protection et autonomie,
- du lien entre interactions et identité
- Du fait que l'autonomie naît de la reconnaissance dans l'interdépendance

Une traversée des recommandations de bonnes pratiques Sous l'angle SESSAD

- La conscience : il n'y a pas pire inégalité que de traiter en égaux des inégaux,
- Être aux côtés des enfants/adolescents ; être aux côtés des familles : attester de l'enjeu social auprès du jeune , attester auprès de la société de ce qu'il advient au jeune...
- Ouvrir les espaces des possibles,
- Du fait de l'intervention SESSAD : plus d'accès aux droits, plus de participation réelle à la vie en société (force nouvelle de ces critères)...

Cette photographie de l'état de l'art nous propose de

- S'interroger sur ce que l'on fait,
- Se reconnaître ou non dans l'état de l'art,
- Montrer ce que l'on fait,
- S'interroger sur notre participation à la norme,
- Interroger la recommandation pour éviter qu'elle ne glisse de l'état de l'art vers l'injonction

- j'espère vous
avoir donné
envie de les lire

- Bientôt une recommandation sur les
SESSAD



